



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
203 Route de Gençay
86280 SAINT-BENOIT

LA ROCHELLE – LAGORD

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

POITIERS

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

PARIS

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

BORDEAUX – GRADIGNAN

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

LA FLOTTE EN RÊ

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

ROCHEFORT

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

LES HERBIERS

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

FONTENAY-LE-COMTE

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

CHOLET

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
203 route de Gençay
86280 SAINT BENOIT

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association « Comité Départemental de la Vienne de la Ligue Nationale contre le Cancer »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du « COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Siège social

1 rue Louis Proust - Pôle République 3 - BP 1069
86061 POITIERS CEDEX 9
Tél. 05 49 58 05 05 - Fax. 05 49 37 13 00

SARL au capital de 7 500 euros
RCS Poitiers 489 052 050
APE 6920 Z
N° intracommunautaire FR 25489052050



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes annuels de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à vérifier la sincérité des données chiffrées présentées dans le compte de résultat par origine et destination (CROD) et dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Estimations comptables :

- Le poste « Disponibilités » totalise 604 720 € et représente près de 95 % de l'actif net du bilan. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier la sincérité des positions comptables à la clôture de l'exercice, par recoupement avec les éléments probants transmis par les partenaires financiers du Comité ;
- Le poste « Aides financières » du compte de résultat s'élève à 258 878 € soit près de 40 % des charges de l'exercice. Nos diligences ont visé à s'assurer que l'ensemble des subventions et aides financières allouées par votre Comité au titre de l'exercice ont été préalablement décidées par le Conseil d'administration de l'association ;

Enfin, de façon plus générale, nous nous sommes assurés du correct fonctionnement de votre association quant à la mise en œuvre des orientations données par la commission sociale et validées par votre Conseil d'Administration.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

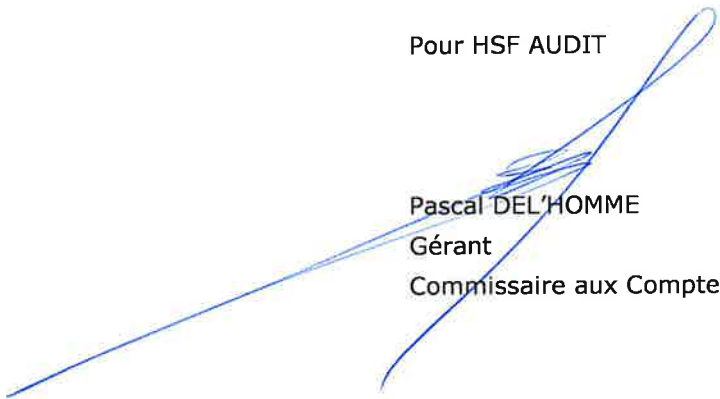
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 22 mars 2024

Pour HSF AUDIT



Pascal DEL'HOMME

Gérant

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 958.46	(15 938.89)	2 019.57	3 114.55
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 958.46	(15 938.89)	2 019.57	3 114.55
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15 875.00		15 875.00	15 015.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés	15 375.00		15 375.00	15 015.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	500.00		500.00	
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	33 833.46	(15 938.89)	17 894.57	18 129.55

STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	7 327.04		7 327.04	37 070.17
Créances clients, usagers et comptes rattachés	630.00		630.00	2 960.74
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	6 697.04		6 697.04	34 109.43
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	604 720.11		604 720.11	601 094.41
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	604 720.11		604 720.11	601 094.41
Charges constatées d'avance	8 524.76		8 524.76	657.15
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	620 571.91		620 571.91	638 821.73

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	654 405.37	(15 938.89)	638 466.48	656 951.28
--------------------------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				



BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	539 761.46	468 274.02
Réserves statutaires ou contractuelles	192 927.37	192 927.37
Réserves pour projet de l'entité	346 834.09	275 346.65
Autres réserves		
Report à nouveau	2 891.73	2 891.73
Excédent ou déficit de l'exercice	7 269.48	71 487.44
Situation nette (sous total)	549 922.67	542 653.19
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	549 922.67	542 653.19
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	21 028.00	19 070.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	21 028.00	19 070.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	67 515.81	95 228.09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 885.29	44 627.23
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	15 515.48	14 767.00
Dettes fiscales	190.00	204.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	925.04	35 629.86
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	67 515.81	95 228.09
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	638 466.48	656 951.28



COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	27 728.00	27 984.00	(256.00)	-0.91 %
Ventes de biens et services	104 328.73	87 337.85	16 990.88	19.45 %
Ventes de biens	26 937.63	26 937.24	0.39	0.00 %
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	77 391.10	60 400.61	16 990.49	28.13 %
dont parrainages	637.50	402.50	235.00	58.39 %
Concours publics et subventions d'exploitation	20 355.00	33 065.00	(12 710.00)	-38.44 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	386 593.86	375 578.09	11 015.77	2.93 %
Dons manuels	378 593.86	372 078.09	6 515.77	1.75 %
Mécénats	8 000.00	3 500.00	4 500.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	107 853.13	255 619.03	(147 765.90)	-57.81 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	11 171.54	14 855.74	(3 684.20)	-24.80 %
Utilisations des fonds dédiés		15 000.00	(15 000.00)	
Autres produits	1 807.14	1 801.49	5.65	0.31 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	659 837.40	811 241.20	(151 403.80)	-18.66 %
Achats de marchandises	15 000.62	28 334.82	(13 334.20)	-47.06 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	237 003.24	199 892.11	37 111.13	18.57 %
Aides financières	258 877.56	384 600.27	(125 722.71)	-32.69 %
Impôts, taxes et versements assimilés	3 043.40	2 646.57	396.83	14.99 %
Salaires et traitements	78 084.91	71 722.92	6 361.99	8.87 %
Charges sociales	25 658.83	23 608.85	2 049.98	8.68 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 052.98	3 399.26	(346.28)	-10.19 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	36 973.94	30 774.52	6 199.42	20.14 %
CHARGES D'EXPLOITATION	657 695.48	744 979.32	(87 283.84)	-11.72 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 141.92	66 261.88	(64 119.96)	-96.77 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	5 127.56	2 146.60	2 980.96	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	5 127.56	2 146.60	2 980.96	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	5 127.56	2 146.60	2 980.96	



COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	7 269.48	68 408.48	(61 139.00)	-89.37 %
Sur opérations de gestion		3 314.96	(3 314.96)	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 314.96	(3 314.96)	
Sur opérations de gestion		236.00	(236.00)	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		236.00	(236.00)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		3 078.96	(3 078.96)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	664 964.96	816 702.76	(151 737.80)	-18.58 %
TOTAL DES CHARGES	657 695.48	745 215.32	(87 519.84)	-11.74 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	7 269.48	71 487.44	(64 217.96)	-89.83 %
Dons en nature	11 702.07	90 989.61	(79 287.54)	-87.14 %
Prestations en nature				
Bénévolat	117 417.60		117 417.60	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	129 119.67	90 989.61	38 130.06	41.91 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	11 702.07	4 420.61	7 281.46	35.63 %
Personnel bénévole	117 417.60	86 569.00	30 848.60	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	129 119.67	90 989.61	38 130.06	41.91 %
NON AFFECTÉS				



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;



- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Versement à la commission sociale 40 353€ en 2023.
- Arrêt en 07/23 de la refacturation des charges de loyer à l'association DEPISTAGE DES CANCERS – l'association a quitté les lieux.



2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 958			17 958
Immobilisations financières	15 015	875	15	15 875
Total	32 973	875	15	33 833

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations financières	875	15
→ PS Crédit Mutuel		15
→ PS Crédit Agricole	375	
→ Caution	500	
Total	875	15



3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	14 844	1 095		15 939
Amort.Immobilisations financières				
Total	14 844	1 095	0	15 939

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	15 015	375	15	15 375
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	15 015	375	15	15 375

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.



3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	630	630	
→ Autres Créances	4 316	4 316	
→ Créances reçues par legs ou donations	2 381	2 381	
→ Charges constatées d'avance	8 525	8 525	
Total	15 852	15 852	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0



3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	44 681	
Livrets et comptes épargne	560 040	4 702
Comptes à terme		
Total	604 720	4 702

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs → AAR - Avoirs à recevoir		
Créances clients et comptes rattachés → FAE - Factures à établir		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances → Ventes	4 316	2 489
Disponibilités → intérêts courus à recevoir		
Total	4 316	2 489

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RSI	432	432
SFERE	249	225
LA POSTE	7 844	
Total	8 525	657



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
→ Réserves statutaires ou contractuelles	192 927							192 927
→ réserves pour projet de l'entité	275 347	71 487						346 834
Report à nouveau	2 892							2 892
Excédent ou déficit de l'exercice	71 487	-71 487		7 269				7 269
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								



3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
Total		0	0	0	0	0



3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	19 070	1 958		21 028
Total	19 070	1 958	0	21 028

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité INSEE 2018-2020,
- Turn over : Faible,
- Taux de progression des salaires 3 %,
- Taux d'actualisation 3.17 %,
- Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres et 40 % pour les non-cadres.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 885	50 885		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	15 705	15 705		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	925	925		
Produits constatés d'avance		0		
Total	67 516	67 516	-	-



3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	15 705	14 971
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 561	2 715
→ Caisse de retraite	689	1 140
→ Caisse de prévoyance	993	622
→ Organismes sociaux autres charges à payer	582	697
→ Dettes congés à payer	7 375	6 585
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	3 316	3 008
→ Prélèvement à la source	190	204
Total	15 705	14 971

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	38 386	38 216
→ FNP - CAC	4 900	4 710
→ FNP - EC	91	514
→ FNP - Electricité	1 390	572
→ FNP - Autres	13	698
→ FNP - Siège	31 993	31 722
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	925	35 630
→ Frais de recherche		35 000
→ Autres	925	630
Total	39 311	73 846



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2022		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-728 450,38	-728 450,38	-595 072,89	-595 072,89
1.1 Cotisations sans contrepartie	-27 984,00	-27 984,00	-27 728,00	-27 728,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-375 578,09	-375 578,09	-386 593,86	-386 593,86
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-324 888,29	-324 888,29	-180 751,03	-180 751,03
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-40 187,38	-40 187,38	-49 537,07	-49 537,07
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-402,50	-402,50	-637,50	-637,50
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-21 612,69	-21 612,69	-37 720,89	-37 720,89
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-18 177,19	-18 177,19	-11 178,69	-11 178,69
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-33 065,00	-33 065,00	-20 355,00	-20 355,00
4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	-816 702,76	-816 702,76	-664 964,96	-595 072,89

086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2022		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	424 838,72	424 838,72	424 838,72	424 838,72
1.1 Réalisées en France	424 838,72	424 838,72	424 838,72	424 838,72
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	210 076,44	210 076,44	204 938,94	204 938,94
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	214 762,28	214 762,28	214 762,28	214 762,28
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	139 402,49	132 483,49	139 402,49	132 483,49
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	139 342,49	132 423,49	139 342,49	132 423,49
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	60,00	60,00	60,00	60,00
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	91 496,27	47 380,46	91 496,27	47 380,46
3.1 Frais d'information et de communication	434,00	434,00	434,00	434,00
3.2 Frais de fonctionnement	89 966,54	45 851,46	89 966,54	45 851,46
3.3 Autres charges	1 095,73	1 094,98	1 095,73	1 094,98
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 958,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	657 695,48	601 523,17	657 695,48	601 523,17
EXCÉDENT/OU DÉFICIT	71 637,44	71 637,44	71 637,44	71 637,44

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-129 119,67	-129 119,67	-129 119,67	-129 119,67
Bénévolat	-117 417,60	-117 417,60	-117 417,60	-117 417,60
Prestations en nature	-11 702,07	-11 702,07	-11 702,07	-11 702,07
Dont en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dont en nature				
TOTAL	-129 119,67	-129 119,67	-129 119,67	-129 119,67

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30 931,20	30 931,20	30 931,20	30 931,20
Réalisées en France	30 931,20	30 931,20	30 931,20	30 931,20
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	54 968,47	54 968,47	54 968,47	54 968,47
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	43 200,00	43 200,00	43 200,00	43 200,00
TOTAL	129 119,67	129 119,67	129 119,67	129 119,67

annuels - Ex

/2023

[15]

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431115/755201	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	7543205/755201	70 132
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78910000	
TOTAL		70 132

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	67540000	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68910000	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		70 132
-----------------------------	--	---------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.



4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Redevances droits d'auteur	1 800	1 800
→ Ventes de marchandises liées aux manifestations	26 938	26 937
→ Prestations de service/Manifestations	76 754	59 998
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	5 128	2 147
Total	110 619	90 882

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels	11 172	14 856
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs	0	3 315
Total	11 172	18 171



4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		15 000
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	15 000

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance



Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par clé de répartition selon les surfaces utiles (à l'exclusion des dégagements, couloirs, sanitaires, archives et autres locaux) et fonction du temps d'occupation respectifs par mission. Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 6 décembre 2023.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Refacturation	TOTAL
Loyer	695	2 085	13 335	6 621	22 736
Assurance	340	85	1 275		1 700
Electricité et eau	972	243	3 644	1 822	4 859
Téléphone	602	151	2 259		3 012
Affranchissement			8 894		8 894
Taxe foncière	375	94	1 405	937	1 873
Nettoyage des locaux	519	130	1 947	1 664	2 596
Autres (RSI)	893	223	3 348		4 463
Total	4 395	3 010	36 107	11 044	50 133

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	20 697	19 006
Actions d'information, de prévention et de dépistage	30 527	28 843
Actions de formation		
Actions de recherche	6 726	6 447
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	20 957	19 308
Frais de traitement des dons	24 837	21 728



4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	124 411	121 512
Actions d'information, prévention,dépistage	63 515	75 630
Actions de formation	507	901
Actions de recherche	17 552	328 687
Actions autres	3 000	3 899
Total	208 985	530 629
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	3 940	2 000
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	210 822	313 310
Actions autres		
Total	214 762	315 310

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.



4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	434	583
Frais de gestion :	78 248	47 263
Frais formation administrative		
Impôts et taxes	1 893	2 646
Cotisations statutaires 10 %	9 825	29 978
Charges financières		
Dotations aux amortissements	1 095	1 107
Charges exceptionnelles	1	36
Total	91 496	81 613

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.



4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	117 418	86 569
Prestation	Tarif négocié	11 702	4 420
Autres (à préciser)			
Total		129 120	90 989

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	199				14 802						15 001
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	88 143				9 1075	57 725					237 003
Aides financières	43 353	2 14 762			763		60				258 878
Impôts, taxes et versement assimilés	782				368	1893					3 043
Salaires et traitements	43 028				19 475	15 582					78 085
Charges sociales	14 922				5 362	5 375					25 659
Dotations aux amortissements et dépréciations						1095		1958			3 053
Dotations aux prévisions											0
Report en fonds dédiés											0
Autres charges	19 650				7 498	9 826					36 974
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	210 076	214 762	0	0	139 342	91 496	60	1958	0	0	657 695

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	27 931	0	43 286	43 200	114 418

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	4 900
Autres missions	
Total	4 900

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ Produits exceptionnels sur ex. antérieur	0
→ Autres produits exceptionnels	0
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ Charges exceptionnelles sur ex. antérieur	0
→ Autres charges exceptionnelles	0
Total	0



4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2023	Décembre 2022
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	419 701,22	506 173,59
1.1 Réalisées en France	419 701,22	506 173,59
Actions réalisées par l'organisme	204 938,94	190 863,72
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé	119 910,65	105 012,48
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	62 877,69	65 673,68
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	506,97	901,21
Actions de société et politique de santé	1 091,67	899,34
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	17 551,96	15 377,01
Autres actions	3 000,00	3 000,00
Versements à d'autres organismes agissant en France	214 762,28	315 309,87
Actions en direction des malades, des proches et etbts de santé	3 940,00	2 000,00
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	210 822,28	313 309,87
Programmes nationaux	86 322,28	180 809,87
Programmes régionaux et départementaux	124 500,00	102 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	132 483,49	123 448,74
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	132 423,49	123 448,74
Frais d'appel de dons	68 092,16	53 383,02
Frais traitements des dons	41 249,18	35 407,40
Achats pour manifestations et ventes	23 082,15	34 658,32
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	60,00	
Frais de recherche partenariat	60,00	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	47 380,46	45 378,54
3.1 Frais d'information et de communication	434,00	583,00
Frais d'information et de communication externe	434,00	583,00
3.2 Frais de fonctionnement	45 851,48	43 688,28
Frais de gestion	34 132,99	33 990,90
Impôts et taxes	1 893,43	1 603,35
Cotisation statutaire 10%	9 825,06	8 094,03
3.3 Autres charges	1 094,98	1 107,26
Dotations aux amortissements	1 094,98	1 107,26
TOTAL DES EMPLOIS	599 565,17	675 000,87
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 958,00	2 292,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		51 157,51
TOTAL	601 523,17	728 450,38

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30 931,20	22 576,00
Réalisées en France	30 931,20	22 576,00
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	54 988,47	37 703,61
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	43 200,00	30 710,00
TOTAL	129 119,67	90 989,61

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		



086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2023	Décembre 2022
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-595 072,89	-728 450,38
1.1 Cotisations sans contrepartie	-27 728,00	-27 984,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-386 593,86	-375 578,09
Dons manuels non affectés	-376 447,07	-371 225,78
Dons manuels affectés	-2 146,79	-852,31
Mécénat	-8 000,00	-3 500,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-180 751,03	-324 888,29
Manifestations	-100 701,23	-82 935,35
Ventes (dont abonnement à vivre)	-430,00	-535,00
Prestations et autres ventes	-40,00	
Droits d'auteurs	-1 800,00	-1 800,00
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-2 520,00	-3 465,00
Produits financiers	-5 127,56	-2 146,60
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-70 132,24	-234 006,34
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-595 072,89	-728 450,38
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-6 450,28	
TOTAL	-601 523,17	-728 450,38
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds d'investissement)	508 732,24	457 198,47
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-6 450,28	51 157,51
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	1 094,98	376,26
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds d'investissement)	503 376,94	508 732,24
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-129 119,67	-90 989,61
Bénévolat	-117 417,60	
Prestations en nature		
Dons en nature	-11 702,07	-90 989,61
TOTAL	-129 119,67	-90 989,61



4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotaton brute	Dotaton à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	10	2500	1,52	43 200
Bénévoles "administratifs" comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres	17 6 34	1590 200 2505	0,97 0,12 1,52	27 475 3 456 43 286
Total	67	6 795	4	117 418

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABE

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 535	2
Total	2	3 535	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice



Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	5 077
6257 - Réceptions	Restauration	
	Total	5 077

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3466 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

